

AMIANTE ET FORMATION





- **Durée et délais des formations en Sous-section 3 :**

	Formation préalable	Premier recyclage à 6 mois	Recyclage suivant tous les 3 ans
Encadrement technique	10 jours	2 jours	2 jours
Encadrement de chantier	10 jours	2 jours	2 jours
Opérateurs	5 jours	2 jours	2 jours

Par des Organismes de formations certifiés.



- **Durée et délais des formations en Sous-section 4 :**

	Formation préalable	Recyclage tous les 3 ans
Encadrement technique	5 jours	1 jour
Encadrement mixte	5 jours	1 jour
Encadrement de chantier	5 jours	1 jour
Opérateurs	2 jours	1 jour

Mise en place d'un dispositif d'Habilitation des Organismes de formations élaboré par L'INRS et L'OPPBTP.



Habilitation des Organismes de formations Amiante Sous Section 4

Un Constat :

- Compétence des formateurs.
- Absence et/ou insuffisance des plates formes pédagogiques.
- Respect des contenus définis réglementairement.
- Respect des durées.

Mise en place d'un dispositif d'Habilitation des Organismes de formations élaboré par L'INRS et L'OPPBT.(Document de référence .Formation des formateurs. Habilitation des O.F)

Premier Trimestre 2016.

Dossiers de candidatures examinés par la CARSAT.SE



Le processus d'habilitation

-Certification des formateurs. Formation obligatoire auprès de l'INRS (10 jours)

Trois domaines de compétence à obtenir (réglementaires , techniques et pédagogiques)

- Exercice individuel de travail inter session
- Exercice individuel écrit « sur table »
- Mise en situation pédagogique.

- Règles de correction

- Correction se fait par un jury.
- L'attestation de fin de formation chaque stagiaire et mentionne, pour chaque compétence évaluée, le niveau acquis (« acquis », « non acquis »).
- Certification des formateurs acquises si les Trois domaines de compétence sont obtenus.

Possibilité de s'inscrire à nouveau à une session de stage à
l'INRS en cas d'Échec



Le processus d'habilitation

Habilitation des Organismes de formation

- Pour être habilité, chaque OF devra employer au moins un formateur certifié.
- Posséder une plate forme pédagogique conforme au cahier des charges défini dans le document de référence.
- Présenter des déroulés pédagogiques conformes aux attentes définis dans le document de référence.
- Seuls les formateurs certifiés seront autorisés à dispenser les formations.



Le processus d'habilitation

Visites administratives et techniques assurée par la CARSAT.SE

Ce suivi est mis en œuvre dans le cadre de l'animation de réseau des organismes de formation, et notamment dans le cadre du contrôle et du respect des engagements liés à l'habilitation, tels que définis dans les documents de référence des dispositifs de formations concernées.

L'objectif est de garantir la qualité des prestations en notre nom.

Deux contrôles existent.

- un contrôle sur pièces réalisé à l'issue de la réalisation d'une action de formation soumise à l'habilitation
- un contrôle sur place réalisé au sein de l'OF habilité, lors d'une session de formation ou pas.
- Un contrôle de la mise en situation sur la plate forme pédagogique.

AMIANTE ET FORMATION

